

(<https://preprodcachanfr.srv16.createurimage.fr/recensement-citoyen/>)

Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans).

Justificatifs à fournir

- Livret de famille ou acte de naissance
- Pièce d'identité française
- Pièce d'identité étrangère si le jeune possède la double nationalité
- Le jeune doit habiter à Cachan

[Démarche de recensement citoyen en ligne \(lien externe\)](#)

service-public.fr : Fiche pratique F870

Service État civil

Hôtel de Ville, 8 rue Camille-Desmoulins,
94230 Cachan

01 49 69 69 69

etat-civil@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

8h15 à 12h - 13h30 à 17h15

Jeudi : 13h30 à 17h15

Permanence le jeudi de 17h15 à 19h et

le samedi de 8h45 à 12h30 pour :

légalisation de signature, demande

d'acte, attestation d'accueil



Caroline Carlier

4e adjointe

Services publics et modernisation de
l'action publique, personnel et dialogue
social, tranquillité publique

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr